

ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL
SÉRIE SCIENTIFIQUE (S)

Liste des épreuves obligatoires	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Épreuves anticipées (passées en fin de première)			
Français	2	Ecrite	4 h
Français	2	Orale	20 min
Travaux Personnels Encadrés (TPE)	2 ⁽¹⁾	Orale	10 min par candidat
Épreuves terminales			
Mathématiques	7 ou 9 ⁽²⁾	Ecrite	4 h
Physique-Chimie	6 ou 8 ⁽²⁾	Ecrite & pratique ⁽³⁾	3h30 min + 1h
Sciences de la Vie et de la Terre	6 ou 8 ⁽²⁾	Ecrite & pratique ⁽³⁾	3h30 min + 1h
Histoire-géographie	3	Ecrite	3 h
Philosophie	3	Ecrite	4 h
Langue vivante 1	3	Ecrite et Orales ⁽⁴⁾	3 h (partie écrite)
Langue vivante 2	2	Ecrite et Orales ⁽⁴⁾	2 h (partie écrite)
Éducation physique et sportive	2	Contrôle continu	
Épreuve de spécialité (une au choix du candidat)			
Mathématiques ⁽²⁾ ou Physique-Chimie ⁽²⁾ ou Sciences de la Vie et de la Terre ⁽²⁾	2 2 2	Ecrite	Intégrée à l'épreuve obligatoire
Épreuves facultatives ⁽⁵⁾			
Langue vivante 3 - Espagnol		Orale	20 min
Latin (CNED)		Orale	15 min
Arts : Arts Plastiques ou Cinéma-Audiovisuel ou Théâtre		Orale	30 min

(1) Seuls les points supérieurs à 10 sont retenus et multipliés par 2.

(2) Lorsque le candidat a choisi cette discipline comme enseignement de spécialité.

(3) Epreuve pratique : Evaluation des Capacités Expérimentales (ECE).

(4) Une évaluation orale est effectuée en cours d'année (compréhension orale : 10 min ; expression orale : 10 min).

(5) Deux épreuves facultatives au maximum.

Seuls les points supérieurs à 10 sont retenus et multipliés par :

- 2 pour la 1^{ère} (ou la seule) option choisie,
- 1 pour la 2^e option choisie,
- 3 si la 1^{ère} option choisie est le Latin.

Mise à jour : mars 17